



## **NOTE IMPORTANTE POUR TOUS LES REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASIL POUR ECLAIRCISSEMENT SUR CORONAVIRUS (CORONAVIRUS - COVID-19)**

Comme vous connaissez, il y a des lois ou des règlements pour le campement ici au Kenya. Tous les réfugiés et demandeurs d'asile sont demandés de rester à un endroit leur désigné et ne peuvent pas s'y déplacer sans document autorisant ce déplacement, et ce document doit être donné bien avant le déplacement.

Le 15 mars 2020 le gouvernement Kenyan a annoncé des mesures spéciales pour prévenir la propagation davantage de coronavirus (COVID-19). Pour prévenir la propagation de l'infection, la livraison (l'émission) des documents de déplacement (voyage) était suspendue par RAS à partir du 16 mars 2020.

Si vous vous déplacez du camp jusqu'à Nairobi ou un autre milieu urbain sans document de déplacement, vous risquez l'arrestation. UNHCR ne sera pas prêt pour vous assister avec un transfert de vos données d'enregistrement ou accéder à des services que vous recevez dans le camp. Vous ne serez non plus permis de rentrer à Kakuma ou à Dadaab aussi longtemps que vous n'avez pas de document de déplacement et par là vous resterez à Nairobi ou partout où vous serez sans assistance aucune de UNHCR.

Si vous avez un problème dans le camp, veuillez contacter le bureau de RAS ou UNHCR dans le même camp pour trouver des solutions. Alternativement, contactez UNHCR: 0800720063.